ART SHOPPING
PARIS · CARROUSEL DU LOUVRE

18 au 20 octobre 2019
Carrousel du Louvre, Paris

GUIDE TECHNIQUE DES EXPOSANTS

Vous participez au salon Art Shopping et nous sommes ravis de vous y accueillir !

N'oubliez pas de consulter nos INFOS PRATIQUES qui vous aideront à organiser votre exposition.

LES DATES À RETENIR

Dès maintenant : Vos informations à compléter pour votre page perso sur le site du Salon

Rdv page 4

1 septembre: date limite pour l'envoi de vos visuels pour le catalogue + votre plan d'accrochage à Flavia Decastro
f.decastro@artshopping-expo.com

Rdv page 5

2 septembre : date limite pour l'envoi de votre schéma de stand + de vos bons de commande à Margaux Fernandez
mfernandez@spat.fr

Rdv page 6

18 octobre : montage + vernissage

18 au 20 octobre : ouverture au public

20 octobre : démontage

ART SHOPPING
PARIS · CARROUSEL DU LOUVRE

SOMMAIRE

L'ÉQUIPE ART SHOPPING 1

II. ART SHOPPING EN 3 ÉTAPES

1. Votre communication 3
2. Figurer dans le catalogue 5
3. L'aménagement de votre stand 6

III. LES INFOS PRATIQUES

1. Le planning 11
2. Le montage & démontage 12
3. L'accès au site & les livraisons 15
4. Assurer votre œuvre 18

LES SERVICES 19

L'EQUIPE ART SHOPPING

Myriam Annonay Castanet
Directrice ART SHOPPING
01 44 78 99 37 – mannonay@artshopping-expo.com

Stéphane de Boysson
Directeur commercial ART SHOPPING
01 44 78 99 42 – s.deboysson@infoexpo.fr

Flavia Decastro
Communication & catalogue / facturation
01 44 39 85 06 – f.decastro@artshopping-expo.com

Aurélie LE-MOIGNE
Relation exposant sur site
01 44 39 85 00 – a.lemoigne@infoexpo.fr

Benoit Hubert
Directeur technique & logistique
01 44 26 26 25 – bhubert@spat.fr

Margaux Fernandez
Aménagement de stand / mobilier / suivi exposant
01 44 26 26 22 – mfernandez@spat.fr

Béatrice Martini
Relation Presse Salon
06 24 29 68 24 – info@beatricemartini.com

II. ART SHOPPING EN 3 ÉTAPES

1 VOTRE COMMUNICATION

2 FIGURER DANS LE CATALOGUE

3 VOTRE AMÉNAGEMENT DE STAND
(VOTRE STAND, L'AMÉNAGEMENT, CONFIGURATION D'ACCROCHAGE, MOBILIER)

1 VOTRE COMMUNICATION

• Votre communication sur ART Shopping

Après votre inscription, vous recevez:

- Mail de confirmation (numéro et taille de votre stand).
- Vos codes personnels qui vous permettront de personnaliser votre page artiste sur le site via le lien: www.artshopping-expo.com/_admin_client/
- Le plan du salon
- Votre page sera visible 1 an sur www.artshopping-expo.com
- La liste de vos artistes à nous renvoyer au plus vite

• Votre communication sur les réseaux sociaux

N'oubliez pas de relayer le Salon ART Shopping sur les différents sociaux !
Les réseaux sociaux sont de formidables outils de communication qui vous donneront accès aux dernières actualités du salon. N'hésitez pas à nous suivre sur nos différentes plateformes afin d'accroître votre visibilité et rencontrer notre communauté !

Alors dès que vous postez une publication en lien avec le salon,
pensez à citer ART Shopping à l'aide des identifiants suivants

@ARTShopping

@ArtShoppingParis

@ArtShopParis

@salonartshopping

RECOMMANDATIONS
&
UTILISATION

Carrousel du Louvre et le Louvre

L'utilisation d'image du Louvre, de la pyramide, pyramide inversée pour votre communication sont soumis à des droits à l'image, avant, pendant et après le salon sur les outils de communication : imprimé, réseaux sociaux, e mailing,…

Toute utilisation frauduleuse est passible de poursuites.

Pour citer le lieu et permettre à vos invités de se présenter à la bonne adresse : il est important d'indiquer «**Salles du Carrousel ou Carrousel du Louvre**» afin qu'il n'y pas de confusion avec le Musée du Louvre.

Nous vous invitons à une extrême vigilance sur ce sujet.

• Invitation au salon Art Shopping

Les invitations Art Shopping : papier et numérique – à transmettre à vos contacts durant vos expositions, par courrier, par mail

Les invitations vernissage sont à envoyer à vos principaux contacts, collectionneurs et invités privilégiés.

Invitation salon et vernissage : si vous souhaitez reproduire les invitations ou faire une mise en page spécifique – nous vous remercions de soumettre votre projet à mannonay@artshopping-expo.com – afin de juger de l'utilisation de l'image du salon.

Durant votre exposition – nous vous recommandons de vous munir de cartes de visite/flyers, afin de laisser une trace à vos différents contacts.

2 FIGURER DANS LE CATALOGUE

Merci de nous renvoyer :

- **Votre nom d'artiste** : celui qui figurera sur toute la communication Art Shopping, et **votre pays**

- **Votre contact** : mail, site web, numéro de téléphone, pays, numéro de stand, et la liste de vos artistes présentés sur le salon

- **Un visuel** : pleine page, en format JPEG, 300dpi, 16 cm minimum pour le plus grand des cotés

Pour plus de visibilité, n'hésitez pas à commander une page supplémentaire auprès de fdecastro@artshopping-expo.com ***avant le 1er septembre 2019.***

Les visuels de votre travail nous permettent de communiquer sur vous sur nos réseaux, auprès de la presse et du public. N'hésitez pas à les envoyer dès votre inscription

Merci de renvoyer les éléments suivants à l'adresse :
f.decastro@artshopping-expo.com
AVANT LE 1er SEPTEMBRE 2019

Passé cette date, nous ne pourrons plus garantir votre visibilité dans le catalogue.

3 VOTRE STAND

Votre stand comprend :

- Structure bois recouvert de coton gratté blanc *(hauteur 2,50m)*
- Moquette *(couleur chocolat)*
- Une enseigne *(nom + numéro de stand)*
- Spots *(1 spot pour 3m² / stand de 4,5m²= 1 spot / stand de 9m² = 3 spots)*
- Le service de gardiennage *(jour et nuit)*
- Le service de nettoyage *(chaque jour)*
- Une dotation mobilier : 1 table ronde, 1 meuble bas, 2 chaises, 1 corbeille

VISUEL NON CONTRACTUEL

L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE STAND

Art Shopping a chargé la SPAT de gérer tous les **aspects technique** du salon avec vous. Margaux sera votre contact pour :

- **votre aménagement de stand**
- **les commandes de mobilier complémentaire**
- **les questions relatives au montage/démontage/logistique**

VOTRE AMENAGEMENT DE STAND

Merci de renvoyer **la fiche de renseignement** envoyée par Margaux Fernandez (mfernandez@spat.fr) **+ le schéma** afin de connaître les aménagements que vous souhaitez sur votre stand

Si vous souhaitez des aménagements complémentaires, merci de compléter et renvoyer à Margaux **le bon de commande** envoyé précédemment.

Une fois votre schéma envoyé, les équipes techniques vous enverront **un plan à valider**. Ce plan sera le reflet exact de ce que vous aurez sur votre stand. Il est donc très important que vous le validiez.

.

SCHEMA + BON DE COMMANDE + REGLEMENT
À RETOURNER À

Margaux Fernandez – mfernandez@spat.fr
GROUPE SPAT – BAT10 – 233 rue de la Croix Nivert, 75015

AVANT LE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

Sans retour de votre part avant cette date, nous ne pourrons configurer votre stand selon vos critères.

CONFIGURATION D'ACCROCHAGE

Nous attirons votre attention sur la qualité de l'accrochage de vos œuvres, qui reflète votre image.

- Exemple de configuration d'accrochage autorisée :

- 1 ligne d'œuvres autorisée sur hauteurs et largeurs
- 2 lignes d'œuvres tolérées (si petits formats)
- Minimum de 25 cm d'espace entre les œuvres/ bordures

- Exemple de configuration d'accrochage non autorisée :

L'organisateur se réserve le droit de faire décrocher les œuvres si les règles de configuration ne sont pas respectées.

INSTALLATION DE VOS ŒUVRES ET ACCROCHAGE

- N'oubliez pas de vous munir de marteau / clous …et plus pratique perceuses visseuse et dévisseuse. Pas de cimaise. Vous pouvez clouer / percer les cloisons bois de 60mm d'épaisseur.

- Nous ne fournissons pas de stockage* pour vos cartons, boîtes, papier bulle sur place. Merci de prendre vos dispositions pour faire le nécessaire à leur évacuation. Nous ne fournissons pas le papier bulle lors du démontage.

** vous pouvez réserver un espace de stockage - cf demande d'aménagement complémentaire*

Si le poids de votre œuvre à accrocher est supérieur à 6kg, merci de commander des cloisons renforcées auprès de Margaux Fernandez (mfernandez@spat.fr)

A COMMUNIQUER À L'ORGANISATEUR

- Le plan d'accrochage

À L'ADRESSE f.decastro@artshopping-expo.com
AVANT LE 1er SEPTEMBRE 2019

LE MOBILIER

- Vous disposez d'une dotation mobilier sur votre stand composée de :

- 1 table blanche *(H74, Ø80)*
- 2 chaises blanches *(L46, P53, H46)*
- 1 meuble de rangement blanc *(L100, P45, H75)*
- 1 corbeille

Si vous souhaitez commander du mobilier complémentaire, merci de nous renvoyer le bon de commande mobilier envoyé par mail + le règlement.

BON DE COMMANDE + REGLEMENT
À RETOURNER À

Margaux Fernandez – mfernandez@spat.fr
GROUPE SPAT – BAT10 – 233 rue de la Croix Nivert, 75015

AVANT LE 2 SEPTEMBRE 2019
Sans retour de votre part avant cette date, nous ne serons plus en mesure d'assurer votre commande.

Nous n'avons pas d'offre de socle ou vitrine. Si besoin, vous pouvez consulter le lien ci-dessous: https://www.socles.fr/gallery.

III. LES INFOS PRATIQUES

1. LE PLANNING & VOTRE INSTALLATION
2. MONTAGE & DÉMONTAGE
3. ACCÈS AU SITE & LIVRAISON
4. ASSURER VOS OEUVRES

1 LE PLANNING

Attention : merci de bien respecter les horaires ci-dessous.
Pour les Galeries : entrée à partir de **13h** le 18 octobre.
Pour les Artistes : entrée à partir de **14h** le 18 octobre.

		HORAIRES		
DATES	**PLANNING MONTAGE**	**VISITEURS**	**ARTISTE**	**GALERIE**
Vendredi 18 octobre	Accueil & installation des exposants		14h - 18h30	13h - 18h30
	Vernissage : ouverture au public	**19h - 22h**		
Samedi 19 octobre	Ouverture	10h - 20h	9h30 - 20h	9h30 - 20h
Dimanche 20 octobre	Ouverture	10h - 19h	9h30 - 19h	9h30 - 19h
	Démontage		19h - 21h	19h - 21h

Votre installation doit être terminé à 18h30 le 18 septembre.

Entrée pour le vernissage : suite à de nombreux incidents, nous vous invitons à être sur votre stand au moment à l'ouverture du vernissage.
L'affluence est très importante à ce moment.
Merci de transmettre l'information aux exposants et artistes des Galeries.

Passé 18h45, l'entrée se fera comme visiteur.

Un café d'accueil vous attendra les 19 et 20 octobre à partir de 10h.

2 MONTAGE & DEMONTAGE

MONTAGE

VOTRE ARRIVÉE SUR LE QUAI DE LIVRAISON

L'accès au quai de livraison pour les exposants « GALERIE » sera autorisé à partir de 13h00 pour décharger votre véhicule - aucune dérogation possible.

L'accès au quai de livraison pour les exposants « ARTISTE » sera autorisé à partir de 14h00 pour décharger votre véhicule - aucune dérogation possible.

L'émargement se fera à l'entrée du salon, au bureau exposant.

Vous recevrez 2 semaines avant le salon par email un lien d'enregistrement du site **LOGIPASS** pour récupérer votre **[Pass accès livraison]** qu'il faudra présenter obligatoirement aux agents de sécurité à votre arrivée.

Nous vous rappelons que le transport de vos œuvres jusqu'à votre stand ainsi que l'installation de celles-ci est à votre charge et sous votre responsabilité.

Lors de votre arrivée en zone de livraison, notre staff sera à votre disposition :

- **pour vous remettre un chariot (en gage de votre carte d'identité) ;**
- **pour vous aider à décharger votre véhicule.**

Après déchargement de votre véhicule (stationnement 30 mn max.), **vous devez libérer la zone de livraison pour permettre l'arrivée de nouveaux exposants et aller vous garer au parking.**

***Adresse quai de livraison** : Tunnel Lemoinier - 1 avenue du Général Lemonnier, 75001 Paris*

VOTRE ARRIVÉE SUR LE SALON

Dès votre arrivée, nous vous invitons à vous rendre à l'accueil exposant directement au bureau organisation.

Vous seront remis :

- **Des bracelets** qui vous permettront un accès libre pendant toute la durée du salon.

- **Carnet à souches** pour y inscrire vos ventes et donner à l'acheteur un bon de sortie pour l'œuvre

- **Le catalogue de l'exposition** (1 exemplaire par Artiste / 3 exemplaires par Galerie)

- Le catalogue vous sera également envoyé en version numérique.

Concernant l'accueil des artistes des GALERIES:

L'accueil **des artistes des GALERIES** sera effectué directement par **le responsable des Galeries.**

Le responsable récupèrera **les bracelets de ses artistes**, et les invitera à **le rejoindre directement sur le stand**.

Un pass « Artiste de Galerie » sera envoyé au responsable de la Galerie. Ce sera sa responsabilité de l'envoyer, avant salon, à ses différents artistes. Ce pass leur permettra d'accéder au salon par les portes monumentales à partir de **14h.**
Tout artiste n'ayant pas le pass, ne pourra accéder au salon pendant le montage.

Merci au responsable des Galeries de communiquer **son numéro de stand** à ses artistes.

DEMONTAGE

Le dimanche 20 octobre à 19h, après autorisation de l'organisation, et évacuation des visiteurs, le démontage pourra avoir lieu (jusqu'à 21h).

Afin de **fluidifier le déchargement**, nous vous conseillons de **décrocher et empaqueter** l'ensemble de vos œuvres avant d'aller chercher votre véhicule pour accéder au quai de livraison.

Nous attirons votre attention sur le fait que le démontage est une **période sensible.**
L'ensemble de nos prestataires se retrouvant tous ensemble au même moment pour démonter le salon, **l'accès devient libre à tous et la surveillance est limitée.**
Merci de votre vigilance pendant cette période, veillez à conserver vos effets personnels et objets précieux sur le stand.
Exercer une surveillance permanente de votre stand.

Chaque **sortie de matériel pendant le salon** doit être **signalée** au bureau organisation et **justifiée par l'émission d'un bon de sortie** (carnet de souches remis à votre arrivée).
Ce carnet procure **une preuve d'achat** que nous vous invitons à utiliser. Vous pouvez également prévoir votre propre facturier et certificats d'authenticité, certains acheteurs les demandent.
L'organisateur ne prend aucune commission sur les ventes.

3 ACCÈS AU SITE & LIVRAISON

ACCES PIÉTON

L'accès piéton s'effectue par la galerie du Carrousel du Louvre

Carrousel du Louvre

99 rue de Rivoli 75001

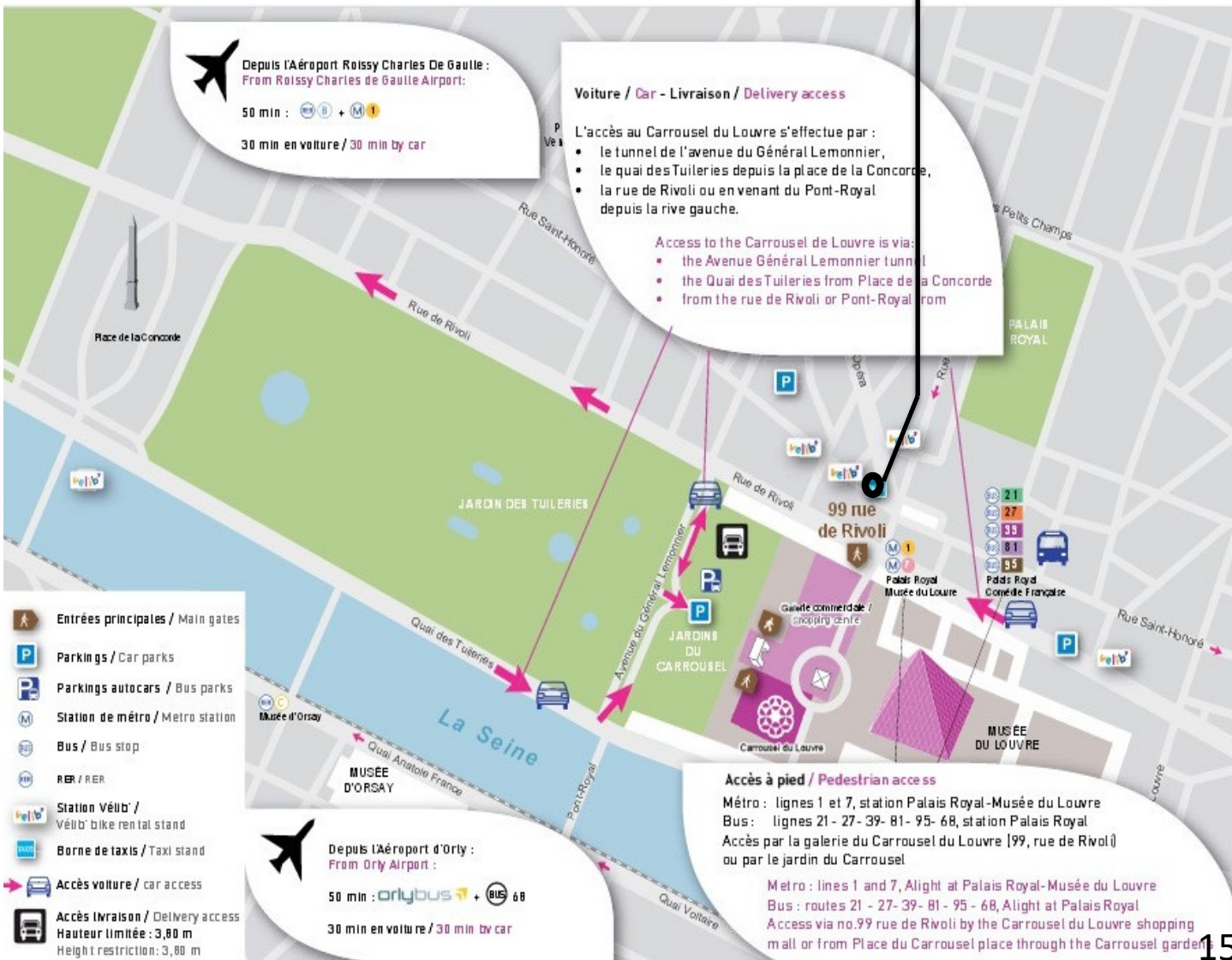

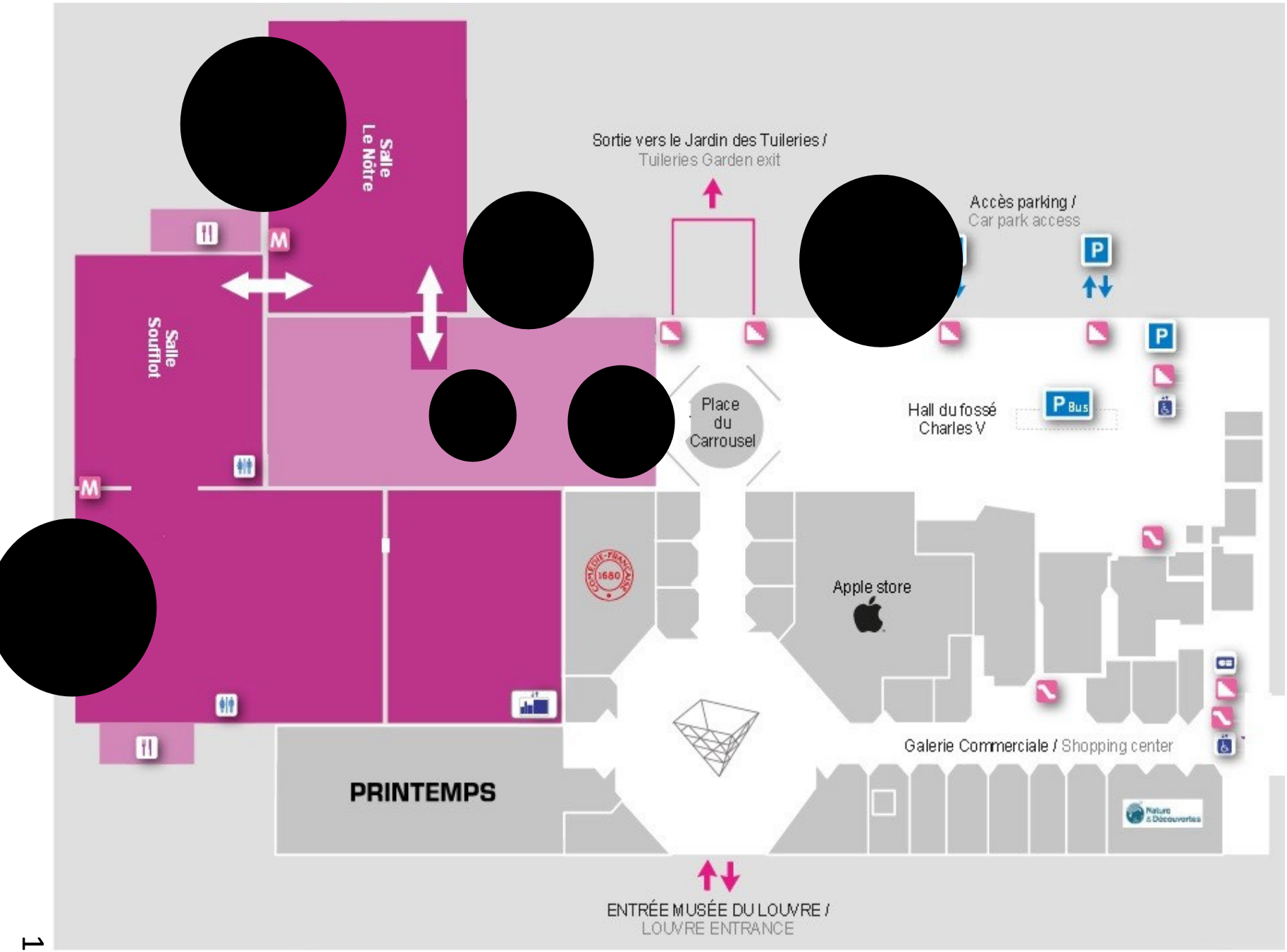
Salle Le Nôtre
Salle Soufflot
Sortie vers le Jardin des Tuileries /
Tuileries Garden exit
Accès parking /
Car park access
Place du Carrousel
Hall du fossé Charles V
Bus
Apple store
Galerie Commerciale / Shopping center
PRINTEMPS
ENTRÉE MUSÉE DU LOUVRE /
LOUVRE ENTRANCE

ACCES QUAI DE LIVRAISON

Par le tunnel Lemonnier.

Livraison de vos oeuvres : Parking livraison en dépose-minute (accès livraisons)
Stationnement des véhicules : Uniquement dans le parking visiteurs du Carrousel.

1 Avenue du Général Lemonnier, 75001 Paris - tunnel
Accès 24h/24 - 7j/7
Hauteur de passage limitée à 1,95 m

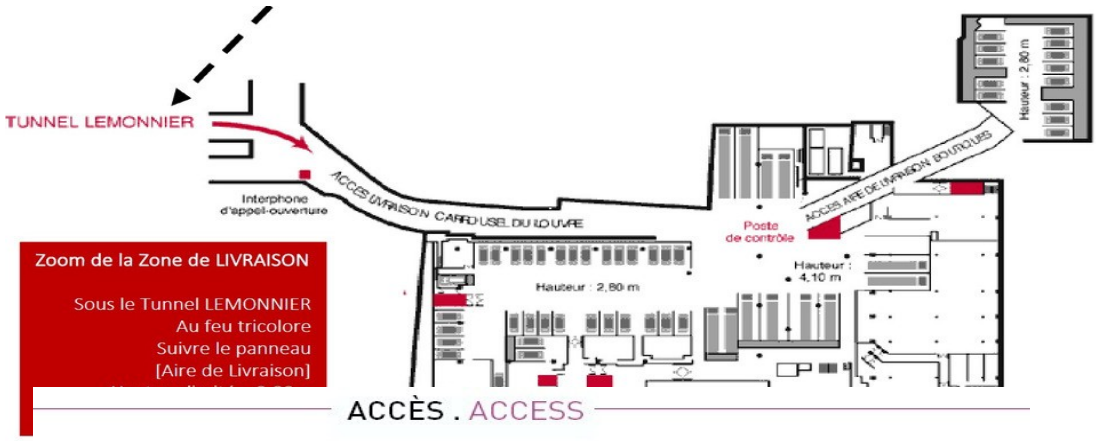

ACCÈS . ACCESS

ADRESSE / ADDRESS
Carrousel du Louvre
99, rue de Rivoli
75001 Paris

EN VOITURE / BY CAR

L'accès au Carrousel du Louvre s'effectue par :
- le tunnel de l'avenue du Général Lemonnier,
- le quai des Tuileries depuis la place de la Concorde,
- la rue de Rivoli ou en venant du Pont-Royal depuis la rive gauche.

Sous le tunnel, au feu tricolore, suivre le panneau "Parking Carrousel du Louvre"
Le parc de stationnement offre 600 places de voiture en accès direct. Parking autocars 80 places.
Parkings : 5 autres parkings sont situés à proximité du Carrousel du Louvre : Parking Saint Germain l'Auxerrois, Parking Saint Honoré, Parking Vendôme, Parking Pyramides, Parking Louvre des Antiquaires.

Access to the Carrousel du Louvre is via:
- the Avenue Général Lemonnier tunnel
- the Quai des Tuileries
- from the rue de Rivoli or Pont-Royal from the Left Bank.

In the tunnel, at the traffic lights, follow the sign "Parking Carrousel du Louvre".
600 car parking spaces with direct access, 80 coach spaces. Parking: 5 other car parks in the vicinity.

LIVRAISON / DELIVRY ACCESS

L'accès au Carrousel du Louvre s'effectue par :
- le tunnel de l'avenue du Général Lemonnier,
- le quai des Tuileries depuis la place de la Concorde,
- la rue de Rivoli ou en venant du Pont-Royal depuis la rive gauche.

Sous le tunnel, au feu tricolore, suivre le panneau "aire de livraison"
hauteur limitée : 3,80 m.

Access to the Carrousel de Louvre is via:
- the Avenue Général Lemonnier tunnel
- the Quai des Tuileries from Place de la Concorde
- from the rue de Rivoli or Pont-Royal from the Left Bank.

In the tunnel, at the traffic lights, follow the sign "Aire de Livraison"
Height restriction: 3.80 m.

A PIED / PEDESTRIAN ACCESS

(M) Métro : lignes 1 et 7, station Palais Royal-Musée du Louvre
(BUS) Bus : lignes 21- 27- 39- 81- 95- 68, station Palais Royal
Accès par la galerie du Carrousel du Louvre
(99, rue de Rivoli) ou par le jardin du Carrousel

(M) Metro : lines 1 and 7, Alight at Palais Royal-Musée du Louvre
(BUS) Bus : routes 21- 27- 39- 81- 95 - 68, Alight at Palais Royal
Access via no.99 rue de Rivoli by the Carrousel du Louvre shopping mall or from Place du Carrousel place through the Carrousel gardens

Depuis l'Aéroport Roissy Charles De Gaulle :
From Roissy Charles de Gaulle Airport:
50 min : roissybus + (M) 7
30 min en voiture / 30 min by car

Depuis l'Aéroport d'Orly :
From Orly Airport :
50 min : orlybus + (BUS) 68
30 min en voiture / 30 min by car

2 ASSURER VOS OEUVRES

NOTRE CONSEIL :

Souscrire une assurance spécifique de "clou à clou" (en agissant tant pour son propre compte que pour celui à qui il appartiendra).
De plus, l'exposant renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur et de ses assureurs, pour les dommages subis par les oeuvres d'art.
L'exposant s'engage à faire renoncer ses assureurs «clou à clou » à tous recours de la même façon

CONTACT ASSURANCES : VERSPIEREN

8, Avenue du Stade de France – 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX – FRANCE

Damien PALANDJIAN: dpalandjian@verspieren.com
Responsable Département PME
Tél. : 01.49.64.13.37

LES SERVICES

SERVICES PROPOSÉS

LIVRAISON : FAIRE APPEL À UN TRANSPORTEUR

Vous avez besoin de faire appel à un transporteur, nous vous conseillons les sociétés de transport et manutention ci-dessous :

ESI
Emmanuel PITCHELU - emmanuel.pitchelu@group-esi.com
Tel: 01 30 11 93 46
Mobile: 06 88 35 54 44

DB SCHENKER / MLS
Pauline VILLEMAINE - pauline.villemaine@dbschenker. com
Tel: 01 48 63 32 41
Mobile: 07 88 19 97 48

MLS EVENTS
(manutention)
Hakeem mls_inter@hotmail.fr
Mobile : +33 (0)6 23 11 01 88

Mentionnez sur vos colis : ART SHOPPING PARIS Carrousel du Louvre + NOM + N°STAND + N°PORTABLE

Merci de noter que les livraisons par votre transporteur seront possibles **le 18 octobre à partir de 8h**. Nous stockerons vos caisses dans un bureau fermé mais non surveillé. L'organisateur se décharge de toute responsabilité. La reprise de vos caisses doit se faire **avant 21h le 20 octobre** (aucun stockage possible dans la nuit).

HÉBERGEMENT

Art Shopping a sélectionné pour vous un choix d'hôtel de 2 à 5 étoiles au meilleur prix. Rendez vous sur ce lien pour faire votre réservation :
https://app.suitevoyage.com/evenement/57+6oP+DS/ART-SHOPPING

STOCKAGE

Il est possible de bénéficier d'un espace de stockage pour les œuvres non exposées de votre stand. Cet espace est payant (100euros/HT pour les 3 jours). Cet espace doit être réservé via la demande d'aménagement complémentaire joint à ce document.

EMBALLAGE

L'organisateur met à disposition un service d'emballage gratuit de vos oeuvres vendues. Lors de vos ventes, donnez le bon d'emballage présent sur le carnet de souches remis le premier jour au bureau organisation afin que vos oeuvres puissent être emballées dans l'espace destiné à cet effet

ATTENTION : seules les oeuvres vendues seront emballées

PERSONNEL D'ACCUEIL

Vous avez besoin d'une hôtesse sur votre stand, vous pouvez faire appel à notre partenaire qui répondra à votre demande :

CARLITA EVENT
Candice Colonna - candice.colonna@carlita-event.com
Tél : +33 (0)1 55 60 26 00
www.carlita-event.com

AGENT DE SÉCURITÉ

Le gardiennage du salon est assuré jour/ nuit par la société GPS. Vous pouvez cependant commander un gardiennage spécifique pour votre stand si vous le souhaitez :

GPS SÉCURITÉ
Tél. : +33 (0)1 53 02 01 16
www.gps-securite.com

RESTAURATION SUR PLACE

Un service de restauration payant sera disponible sur place pendant toute la durée du salon (snacks, sandwichs, boissons sans alcool)

RÈGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Un terminal Carte Bancaire sera mutualisé au Bureau Organisation. Vous pourrez en bénéficier moyennant une commission de 2,5% (frais bancaire) sur le montant facturé. Remboursement par chèque seulement sous 10 jours après la fin du salon.
Attention : les remboursement par virement ne sont possibles que sur la France métropolitaine. Si votre adresse n'est pas en France, nous vous invitons à vous renseigner sur les terminaux de paiements mobiles tels que le SumUp, iZettle, etc.

REGLEMENT

RÈGLEMENT INTERIEUR

- **DIVERS**

Aucune étude, enquête ou diffusion ne peut avoir lieu dans l'enceinte du salon sans l'autorisation préalable de l'organisateur. **Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger.** L'exposant fait son affaire de la conformité de tous les produits ou matériels qu'il expose à la réglementation et aux normes en vigueur.

- **PUBLICATIONS**

Seul l'organisateur, ou un tiers mandaté par lui, est autorisé à éditer et publier un catalogue de l'exposition ou tout autre guide concernant l'événement. Les renseignements nécessaires à la rédaction seront fournis par les exposants sous leur responsabilité, l'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, composition ou autre qui pourraient se produire.

- **ACCORD SUR LES MODALITES, CONDITIONS ET REGLES**

L'exposant accepte d'observer et de se conformer aux modalités, conditions et règles précédentes, et aux modalités, conditions et règles qui pourraient être ajoutées au coup par coup par l'organisateur dans un but de sécurité et de bon fonctionnement de l'exposition.

- **PRESTATAIRES EXCLUSIFS**

Pour certaines prestations, des fournisseurs peuvent être imposés par le CARROUSEL DU LOUVRE ou par l'organisateur. Les détails figurent dans le dossier technique.

- **REGLEMENT DE SECURITE (extrait des dispositions générales conformes à la législation)**

En cas de litige, seul le texte français du règlement de sécurité fait foi. Nous vous recommandons de communiquer à vos décorateurs et installateurs les informations ci-après.
Afin d'éviter tous litiges, il est recommandé de soumettre à la Direction des Opérations un projet d'aménagement de votre stand. La réalisation devra être strictement conforme au projet approuvé.
Les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public sont fixées par l'Arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales). L'Arrêté du 18 novembre 1987 donne les dispositions particulières applicables dans les salles d'expositions. Le texte ci-après est constitué d'extrait de cette réglementation, afin d'en faciliter la compréhension.
La Commission de Sécurité est très sévère en ce qui concerne la réalisation des stands (stabilité, matériaux de construction et de décoration, installation électrique, etc.). Les décisions prises par elle lors de sa visite, qui a lieu la veille ou le matin de l'ouverture de la manifestation, sont immédiatement exécutoires. Lors du passage de cette commission, l'installation des stands doit être terminée. L'exposant (ou son représentant) doit obligatoirement être présent sur le stand et être en mesure de fournir les procès-verbaux de réaction au feu de tous les matériaux utilisés. Le non-respect de cette règle peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture du stand au public.
Tout projet important doit être soumis à l'approbation du Chargé de Sécurité du salon. Les plans et les renseignements techniques doivent être transmis à cet effet à l'organisateur **au moins un mois avant** l'ouverture du salon.
Pendant la période de montage, le chargé de sécurité veille à l'application des mesures de sécurité rappelées ci-après.

RÈGLEMENT DE DÉCORATION

- **Introduction : les plans**

• Pour tout stand non fourni pour l'organisateur, et pour toute installation particulière, deux plans de décoration du stand lisibles et cotés, ainsi que les procès-verbaux des matériaux, devront être envoyés à l'organisateur qui les soumettra au chargé de sécurité pour approbation.

- **COMMISSION DE SECURITE**

• Une Commission de Sécurité, composée de membres de la Préfecture de Police, du Laboratoire Central, des Pompiers, de la Police Nationale et d'un architecte de sécurité, vérifiera les installations. Ils seront accompagnés par notre conseiller en sécurité du Cabinet PCSI.

• Les aménagements devront être terminés, et la présence du responsable de votre stand est obligatoire. Les dates et heures de passage de la Commission de Sécurité vous seront communiquées ultérieurement.

• Un ingénieur conseil en sécurité du Cabinet PCSI sera présent pendant le montage et les 3 jours d'exposition afin de veiller à l'application des normes de Sécurité ; les documents relatifs aux matériaux (certificats de résistance au feu, etc.) et aux matériels (structures...) devront être mise à disposition.

• Le non-respect de ces règles peut entraîner la dépose des matériaux ou l'interdiction d'ouverture des stands au public.

• L'organisateur se réserve le droit de faire modifier, ou de faire démonter par l'installateur général toute installation susceptible de gêner les exposants voisins ou le public.

- **Règlement interne à la manifestation**

La décoration des stands devra tenir compte des servitudes et interdictions énumérées ci-après et ne devra en aucun cas porter préjudice aux stands voisins ou à la décoration générale de l'exposition. Toute décoration non approuvée par le Commissariat Général sera refusée et démontée sans préavis.

- **Règle 1 : Hauteur**

Aucune construction (ou décor) ne doit dépasser la hauteur de **2,50 m** à partir du sol (en respectant les impératifs de l'installation générale). Cette Règle vise entre autres, les inscriptions de toute nature (nom, raison sociale, marque, emblème, etc.) ainsi que les dispositifs d'éclairage.

Les cloisons mitoyennes entre les stands doivent être à une hauteur de 2,50 m. La hauteur des cloisons traditionnelles fournies par l'organisateur lors de la location d'un stand équipé est de 2,50 m.

La présence d'un pilier sur votre stand ou attenant à celui-ci vous autorise à l'habiller de cloisons ou tissus jusqu'à une hauteur de 2.50 m (section de l'habillage du pilier : 1 m x 1 m). L'habillage des piliers est prévu par l'organisateur en cloison à hauteur de 2.50m.

- **Règle 2 : Elinguage**

Il est interdit de se servir des faux plafonds des halls pour suspendre toute accroche, rampe d'éclairage, ou enseigne. Une demande de points d'élingue peut être faite auprès du Carrousel du Louvre.

- **Règle 3 : Enseignes**

Une enseigne standard est fournie par l'organisateur pour les stands équipés. Est interdit l'emploi de lettres vertes ou la combinaison lettres blanches sur fond vert, ces couleurs tant destinées à la signalisation de sécurité. Aucune adjonction ou modification ne doit être apportée aux enseignes "standard" fournies par l'organisateur. Seul le nom de la société exposante doit apparaître sur la surface de l'enseigne. Toutes enseignes ou panneaux publicitaires en dehors des limites intérieures du stand sont interdites. Toutes structures gonflables, ballons, etc., sont strictement prohibées dans l'enceinte de la manifestation.

- **Règle 4 : Limites du stand**

Aucun élément de décoration (mobilier, enseigne, affiche, etc.) ne doit dépasser les limites du stand, matérialisées au sol par le traçage ou la moquette fournie par l'organisateur. Pour les stands séparés par une allée, seule une moquette de continuation de stand est autorise sur le sol de l'allée, et uniquement dans les limites du bord des stands.

- **Règle 5 : Retrait**

Les éléments de décoration (mobilier, fleurs, etc.) doivent être disposés à l'intérieur de votre stand. Les cloisons fournies par l'organisateur sont montées sans retrait par rapport au bord d'allée. Les décors des stands individuels doivent respecter un retrait de 0,50 m par rapport aux bords des allées.
En cas de cloisons supplémentaires commandées directement par l'exposant, et situées sur des stands dits « ouverts » (1 angle), celles-ci doivent respecter un retrait de 0,50 m par rapport à l'allée, et ne pas dépasser plus de 60% de la longueur totale du stand.

- **Règle 6 : Stands à étage**

La hauteur des halls d'exposition n'autorise aucune construction à étage.

- **Règle 7 : Démonstrations et décorations sur les stands**

Les exposants souhaitant organiser des démonstrations sur leur stand doivent prévoir un espace suffisant pour accueillir les spectateurs. Par sécurité, les allés doivent être obligatoirement dégagées et libre d'accès. Ces démonstrations ne devront en aucun cas gêner les autres exposants ou entraver les allées. Le niveau sonore de ces démonstrations, de faible intensité, ne devra entraîner aucune perturbation ou réclamation des exposants voisins. Si ces conditions n'étaient pas respectées, le commissariat général imposerait avec les moyens en sa possession (notamment la coupure du courant électrique), l'arrêt de la sonorisation du stand. **Concernant l'accrochage des œuvres, aucune œuvre n'est autorisée à même le sol. Toute accroche doit être comprise entre 0,50m du sol et 0,40m du haut de la cloison.**

- **Règle 8 : Distribution publicitaire**

Toute distribution (de documents, objets publicitaires, etc.) en d'autres lieux que la limite du stand, est formellement interdite dans l'enceinte de la manifestation.
Tout exposant ne respectant pas cette Règle se verra saisir par le commissariat général de la totalité de ses documents et objets, sans restitution ultérieure.

- **Règle 9 : Locaux**

• 9-1 : état des lieux

Lors du montage, les exposants ayant remarqué des dégradations sur leur stand sont priés de prévenir le commissariat général. L'emplacement occupé par les exposants devra être laissé dans l'état pris lors de leur arrivée. Tous les dommages causés par l'installation ou le démontage des stands, soit au bâtiment, soit au matériel, seront réparés et mis à la charge de l'exposant.

• 9.2 : Interdictions particulières

- Il est formellement interdit de peindre sur des parties quelconques du bâtiment (mur, sol, poutre, rampe, pilier, bardage, etc.) ainsi que d'y accrocher, suspendre, fixer ou coller quoi que ce soit ;
- Il est également formellement interdit modifier la structure du cloisonnement des stands fournis par l'organisateur.

• 9.3 : Démontage

Le démontage des stands commencera à partir de la fermeture du salon (19h00) et finira le même jour à 20h30. Passé ce délai, le matériel sera enlevé et stocké aux frais de l'exposant.

- **Règle 10 : Tabac et cigarette électronique**

En raison de la législation française sur le tabac, il est strictement interdit de fumer et d'utiliser de cigarette électronique sur la totalité des espaces ouverts au public dans le cadre de la manifestation.

- **Règle 11 : Restauration sur les halls d'exposition**

La restauration (cocktails, plateau-repas, open bar, etc.) est interdite sur les stands, sauf accord express de l'organisateur en amont, notamment lors de la soirée de pré-ouverture du salon.
Aucun liquide ou solide (hamburgers, sandwiches, etc.) ne doit être consommé dans les circulations des halls d'exposition. Chaque exposant proposant une formule de restauration sur stand sera responsable des éventuels dégâts occasionnés par le non-respect de cette règle. Seule la restauration fournie par le CARROUSEL DU LOUVRE est autorisée, en aucun cas un autre fournisseur ou traiteur ne sera accepté.

- **Règle 12 : Sécurité et commission de sécurité**

Les halls sont entièrement protégés par un dispositif d'extinction automatique par eau (sprinklers). Pour les plafonds et velums, consulter le chargé de sécurité en raison de la réglementation particulière lie à ces derniers.
Les RIA (robinets incendie armés) présents sur certains piliers du hall doivent toujours rester visibles et accessibles.
Le désenfumage des halls est prévu par les gaines de ventilation dans le faux plafond. Ces portes ouvertes sont manœuvrées par des "TIRER-LACHER" dont la position est précisée par les plans et dont l'accès devra toujours être réservé aux services de sécurité. Toutes les installations de stand doivent être conformes aux prescriptions dictées par la Préfecture des Hauts de Seine. Le Commissariat général vérifiera toutes les installations de stand et refusera toutes celles qui ne seront pas conformes au règlement du salon. En raison du passage de la commission de sécurité, l'installation des stands doit être terminée le jour de l'ouverture à 18h00.

- **Règle 15 : Animaux**

La présence d'animaux domestiques ou sauvages est strictement interdite.

GEM ART

ART SHOPPING
15 rue de l'Abbé Grégoire
75006 PARIS
www.artshopping-expo.com